



Notification concernant le règlement des championnats à effectif réduit du football féminin

Le Bureau du Comité de Direction du District lors de sa réunion du mercredi 13 octobre 2021 rappelle que le règlement gérant les championnats de football féminin seniors à 8, établi le 20 novembre 2020 et validé par le Comité de Direction demeure le seul et unique règlement applicable pour les championnats féminins.

Les modifications énoncées par la Commission Féminine lors de sa réunion du 24 juin 2021 qui offraient la possibilité aux clubs d'engager leurs équipes soit en foot à 11 ou à 7 n'ont pas reçu l'aval du Comité de Direction.

Le constat effectué aujourd'hui montre que la grande majorité des équipes engagées dans le championnat à foot réduit présente 8 joueuses ou plus. De plus les difficultés d'entente entre les responsables de clubs ne permettent pas d'offrir le choix de jouer à 7 ou à 8.

En conséquence le Bureau en accord avec le Responsable de la Commission Féminine décide que le nombre de joueuses par équipe participant au championnat de la saison 2021/2022 est fixé à 8.

Le règlement des championnats seniors à 8 approuvé par le Comité de Direction en novembre 2020 demeure de facto applicable dans sa totalité.

Pont Hébert le 13 octobre 2021
Le Président du District de la Manche

Vincent DUBOURG

